



**COMPTE RENDU**  
**DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL**  
**DE SUPERVISION DU MERCREDI 26 JUIN 2024.**

\*\*\*\*\*

**Convocation** N°50/MPKOU/2024D/450/SE/SA du 25 juin 2024.

**Lieu** : Salle de réunion du Maire.

**Président de séance** : Monsieur Inoussa ZIME CHABI, Maire de la commune de Parakou.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hyacinthe O. ELEGBEDE, Secrétaire Exécutif de la Mairie de Parakou.

Etaient présents à cette session, les conseillers dont les noms suivent :

- 1 -ZIME CHABI Inoussa, Maire, Président du conseil de supervision ;
- 2- YARI Mohamed Abdel Taya, 1er Adjoint au Maire ;
- 3- OROU-GANKOU Moustapha, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- 4 – ADAM ABDOULAYE Alimatou, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;
- 5 – HOUNDIN Judicaël, Président Commission des Affaires Economiques et Financières
- 6- DRAMANE S. Daouda, Président Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions,
- 7- AROUNA Adiza, Présidente de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles,
- 8-CHABI DOUAROU Boni, Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales ;

Tous les huit (08) membres du conseil de supervision, ont répondu présent à l'invitation du Maire.

Le conseil de supervision a donc valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1- autorisation de signature de la convention de mandat relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée portant sur la réalisation de la phase B du projet d'aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires dans la ville de Parakou ;
- 2- compte-rendu du processus de sélection des Secrétaires Administratifs d'Arrondissement ;
- 3- Divers.

### Déroulement de la séance :

A l'ouverture de la session, Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Président du Conseil de Supervision, a remercié les conseillers pour avoir répondu à son appel.

#### **1- Autorisation de signature de la convention de mandat relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée portant sur la réalisation de la phase B du projet d'aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires dans la ville de Parakou ;**

Dans son Programme d'Action du Gouvernement (PAG2), l'Etat béninois a prévu un troisième pilier portant sur l'amélioration des conditions de vie des populations, par le renforcement des services sociaux de base et le développement équilibré et durable de l'espace national.

La mise en œuvre de ces projets, nécessite l'intervention de l'Etat et un partenariat dynamique entre les communes et l'Etat central à travers d'une part, la Caisse Autonome de Gestion de la Dette, pour la mobilisation des ressources financières et le suivi du service de la dette et la Direction Générale du Budget, en charge du budget national et d'autre part, la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT) « Maître d'Ouvrage Déléguée » pour la mise en œuvre des projets phares.

Pour concrétiser cette vision qui est partagée par tous les acteurs et qui a emporté l'adhésion des conseils communaux et municipaux, il a été signé une convention cadre de partenariat ETAT-COMMUNE, avec les différentes communes dont la commune de Parakou, en date du 29 août 2017. Ce partenariat porte sur plusieurs projets, dont notamment, le **Projet d'aménagement de voiries primaires, secondaires et tertiaires dans les villes du Bénin « Asphaltage »**.

Au titre de l'article 5 de la convention cadre de partenariat Etat-Commune en date du 29 août 2017, le Maître d'Ouvrage désigné est le Ministère du Cadre De Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) qui associe la Commune à la mise en œuvre de chaque projet, conformément aux règles de décentralisation. Le MCVT, par conventions, a délégué à la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), sa mission de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée.

La présente convention vise à définir les interventions et participations de chacune des parties : l'Etat à travers le Ministère du Cadre de Vie et des Transports MCVT, la ville de Parakou et la SIRAT SA afin d'assurer la bonne réalisation du projet.

Il convient donc qu'en application de la convention-cadre de partenariat susvisée, chacune la commune de Parakou donne expressément mandat, aux côtés de l'Etat, à la SIRAT SA, pour assurer cette mission de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après les explications du Maire suite à sa participation à la séance qui a regroupé toutes les communes concernées, la SIRAT et le Ministère du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable, les conseillers ont autorisé le maire a signé ladite convention

## 2- Compte-rendu du processus de sélection des Secrétaires Administratifs d'Arrondissement ;

Par délibération N° 50/39/MPKOU/SE/DAAF/SAGPE/SA du 24 juin 2024, le conseil de supervision avait donné son Avis de Non Objection pour la nomination des agents de la mairie de Parakou classés parmi les trois (03) premiers à l'issue de la procédure de sélection des Secrétaires Administratifs d'Arrondissement.

Le Secrétaire Exécutif avait été instruit aux fins de notifier cette délibération aux intéressés. Suite à cette action, un agent en la personne de Monsieur **AYENA** Chanou Pierre a désisté pour convenance personnelle.

Face à cette situation, les membres du conseil de supervision ont recommandé au SE, selon l'approche genre, la nomination de Mme **DEBOUROU** Naguibatou arrivée en quatrième position avec un autre agent, selon la liste envoyée par la Cellule de Suivi et de Contrôle de la Gestion des Communes.

En définitive les agents **DRAMANE** Moustafa, **SOSSOU** Oscar et **DEBOUROU** Naguibatou ont été retenus pour occuper le poste de Secrétaire Administratif d'Arrondissement respectivement dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissement de la commune de Parakou.

## 3- Divers

Aucun point n'a fait l'objet des préoccupations diverses.

Démarrée à 08 heures 30 minutes, la séance a pris fin à 09 heures 15 minutes à la satisfaction de tous.

Fait à Parakou, le 26 juin 2024

Le Secrétaire de séance,

  
Hyacinthe O. **ELEGBEDE.** -

Le Président de séance,

  
Inoussa **ZIME CHABI.** -



# SÉANCE: Conseil de Supervision

DATE: 26 juin 2024  
LIEU: Salle VIP Naine

HEURE: 08h

## LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENTS
1	ZIMÉ CHABI Inoussa	Maire	97 48 05 69	
2	OROU-GANKOU Montypha	DAM	66 76 27 59	
3	ABDOULAYE Alimataou	TAM	66 14 13 33	
4	YARI Mohamed Abdul Taya	PAM	97 48 30 48	
5	HOUSSAÏN Judicaël	P/CAEF	61 20 50 50	
6	OROU JOUARDU Boni	P/CADE	97 88 89 77	
7	DRATANE Sabi Daoula	P/CCRI	66 26 14 14	
8				
9				
10				